



**ASSEMBLEA DI CORSICA**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**DELIBERATION N° 20/218 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE  
AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'AVENANT N° 11 A LA CONVENTION  
PORTANT CONCESSION POUR LA CREATION ET L'EXPLOITATION D'UN  
RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A HAUT DEBIT  
SUR LE TERRITOIRE DE LA CORSE**

**AUTORIZENDU A FIRMA DI L'AGHJUSTU NU 11 À A CUNVINZIONI DI  
CUNCISSIONI PÀ A CRIAZIONI È A SFRUTTERA DI UN RITALI DI  
CUMUNICAZIONI ELETTRONICHI AD ALTU FLUSSU NANTU À U TARRITORIU  
DI A CORSICA**

---

**REUNION DU 17 DÉCEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le dix sept décembre, la commission permanente, convoquée le 7 décembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Romain COLONNA, Isabelle FELICIAGGI, François ORLANDI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Romain COLONNA  
Mme Nadine NIVAGGIONI à M. Hyacinthe VANNI  
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Petr'Antone TOMASI

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Christelle COMBETTE, Jean-Martin MONDOLONI

**LA COMMISSION PERMANENTE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,

**VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 05/129 AC de l'Assemblée de Corse du 18 juillet 2005 approuvant le choix du concessionnaire de la délégation de service public pour la construction et l'exploitation du réseau haut débit corse (RHDCOR),
- VU** la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité Territoriale de Corse signée entre la Collectivité Territoriale de Corse et France Télécom le 1<sup>er</sup> septembre 2005 et notifiée le 30 septembre 2005,
- VU** la délibération n° 05/248 AC de l'Assemblée de Corse du 26 novembre 2005 approuvant l'avenant numéro 1 à la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 06/051 AC de l'Assemblée de Corse du 10 avril 2006 approuvant l'avenant numéro 2 à la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 07/138 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2007 approuvant l'avenant numéro 3 à la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 08/125 AC de l'Assemblée de Corse du 10 juillet 2008 approuvant l'avenant numéro 4 à la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 09/147 AC de l'Assemblée de Corse du 20 juillet 2009 approuvant l'avenant numéro 5 à la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 11/113 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mai 2011 approuvant l'avenant numéro 6 à la convention portant concession pour la

création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité Territoriale de Corse,

**VU** la délibération n° 12/137 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2012 approuvant l'avenant numéro 7 à la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité Territoriale de Corse,

**VU** la délibération n° 14/223 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2014 approuvant l'avenant numéro 8 à la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité Territoriale de Corse,

**VU** la délibération n° 17/360 AC de l'Assemblée de Corse du 27 octobre 2017 approuvant l'avenant numéro 9 à la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité Territoriale de Corse,

**VU** la délibération n° 19/180 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juin 2019 approuvant l'avenant numéro 10 à la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité de Corse,

**VU** la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,

**VU** la délibération n° 20/127 AC de l'Assemblée de Corse du 24 septembre 2020 approuvant la prorogation de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,

**VU** la délibération n° 20/001 CP de la Commission Permanente du 6 mai 2020 décidant du régime dérogatoire d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,

**SUR** présentation du projet d'avenant n° 11 à la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Corse,

**SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

**APRES** avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

**Ont voté POUR (12) : Mmes et MM.**

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Isabelle FELICIAGGI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI, Jean-Guy TALAMONI, Hyacinthe VANNI

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse.

**ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** les termes de l'avenant n° 11 à la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Corse.

**ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'avenant n° 11 et les annexes de la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Corse.

**ARTICLE 4 :**

**DIT** que le présent avenant ne modifie pas l'enveloppe de la subvention globale allouée au délégataire dans le cadre du contrat de concession signée le 1er septembre 2005.

**ARTICLE 5 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à prendre les actes nécessaires découlant de la présente décision.

**ARTICLE 6 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AJACCIO, le 17 décembre 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 17 DÉCEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**FIRMA DI L'AGHJUSTU Nu 11 A A CUNVINZIONI DI  
CUNCISSIONI PA A CRIAZIONI E A SFRUTTERA DI UN  
RITALI DI CUMUNICAZIONI ELETTRONICHI AD ALTU  
FLUSSU NANTU A U TARRITORIU DI A CORSICA**

**SIGNATURE DE L'AVENANT N° 11 A LA CONVENTION  
PORTANT CONCESSION POUR LA CREATION ET  
L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS  
ELECTRONIQUES A HAUT DEBIT SUR LE TERRITOIRE  
DE LA CORSE**

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

### Objet du présent rapport :

Ce rapport vise à présenter le projet d'avenant n° 11 à la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité de Corse.

### Contexte :

La convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Corse a été signée entre la Collectivité Territoriale de Corse et France Télécom le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Depuis sa signature en septembre 2005, la convention de concession évolue pour s'adapter et répondre aux exigences à la fois du marché et de sa mission de service public.

Dix avenants sont venus modifier le contrat de concession initial :

- L'avenant n° 1 faisait suite à l'article 2 de la convention et permettait de désigner la société Corsica Haut Débit comme gestionnaire du service public local délégué en substitution de France Télécom. Cet avenant fut adopté par délibération n° 05/248 AC de l'Assemblée de Corse du 26 novembre 2005.
- L'avenant n° 2 concerne la modification du tracé du réseau RHDCOR sur une partie de la liaison située au sud de la Corse entre Propriano et Pianottoli-Caldarello. Cet avenant fut adopté par délibération n° 06/51 AC de l'Assemblée de Corse du 10 avril 2006.
- L'avenant n° 3 permettait d'adapter le contrat de concession à l'évolution du contexte économique, technique et réglementaire du marché des télécommunications en même temps qu'il optimise l'infrastructure du réseau insulaire sans pour autant bouleverser l'économie générale de la concession. Cet avenant fut adopté par délibération n° 07/138 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2007.
- L'avenant n° 4 permettait le traitement optimum des zones d'ombres à haut débit grâce à l'installation de NRAZO. Cet avenant fut adopté par délibération n° 08/128 AC de l'Assemblée de Corse du 10 juillet 2008.
- L'avenant n° 5 permettait d'adapter le catalogue tarifaire du délégataire Corsica Haut Débit de façon à garantir l'attractivité de la Corse vis-à-vis des

opérateurs de télécommunication et de modifier le réseau du délégataire. Cet avenant fut adopté par délibération n° 09/147 AC de l'Assemblée de Corse du 20 juillet 2009.

- L'avenant n° 6 permettait d'adapter le périmètre géographique du programme de résorption des zones d'ombre du délégataire Corsica Haut Débit dans le prolongement de l'avenant 4. Cet avenant fut adopté par délibération n° 11/113 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mai 2011.
- L'avenant n° 7 permettait d'adapter le catalogue tarifaire du délégataire Corsica Haut Débit de façon à garantir l'attractivité de la Corse vis-à-vis des opérateurs de télécommunication et de modifier le réseau du délégataire. Cet avenant fut adopté par délibération n° 12/137 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2012.
- L'avenant n° 8 permettait d'adapter le catalogue tarifaire du délégataire Corsica Haut Débit de façon à garantir l'attractivité de la Corse vis-à-vis des opérateurs de télécommunication et de modifier le réseau du délégataire. Cet avenant fut adopté par délibération n° 14/223 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2014.
- L'avenant n° 9 permettait d'adapter le catalogue tarifaire du délégataire Corsica Haut Débit de façon à garantir l'attractivité de la Corse vis-à-vis des opérateurs de télécommunication et de modifier et renforcer le réseau du délégataire. Cet avenant fut adopté par délibération n° 17/360 AC de l'Assemblée de Corse du 27 octobre 2017.
- L'avenant n° 10 permettait d'adapter le catalogue tarifaire du délégataire Corsica Haut Débit de façon à garantir l'attractivité de la Corse vis-à-vis des opérateurs de télécommunication et de modifier et renforcer le réseau du délégataire. Cet avenant fut adopté par délibération n° 19/180 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juin 2019.

#### Objet et modalités principales de l'avenant n° 11 :

L'avenant 11 propose :

- Une adaptation technique du réseau haut débit pour optimiser le déploiement du Haut Débit. Elle concerne l'intégration de la sous répartition nommée SR\_BAC (située à Santa Lucia di Portivechju / lieu-dit Bacca) au NRA de Zonza.
- L'augmentation du maillage territorial du réseau RHDCOR avec l'ajout de 5 EPLE (Etablissement Public Local d'Enseignement) comme point d'intérêt :
  - Cité Scientifique Technologique et Professionnelle de Montesoro (Bastia)
  - Lycée agricole de Sartè
  - Collège Jean-Felix Orabona (Calvi)
  - Collège du Stiletto (Aiacciu)
  - Collège de Moltifau

- La mise à disposition d'une infrastructure de Génie Civil appartenant à la Collectivité de Corse pour Corsica Haut Débit, ceci afin de faciliter le déploiement du Haut Débit avec l'opticalisation d'un NRAZO sur la commune de Ghjucatoghju.
- La mise à jour de l'inventaire des biens de retour de la Convention de Concession.

Le présent avenant ne modifie pas l'enveloppe de la subvention globale allouée au délégataire dans le cadre du contrat de concession signé le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

#### Avenant n° 11 et annexes à la Convention :

Le tableau ci-dessous résume l'impact de l'avenant n° 11 sur les annexes de la Convention de de concession :

Annexes Convention	Nouvelles annexes avenant n° 11
Annexe B.0	Corps de l'avenant
Annexe B.1	Nouvelle annexe 1 - Caractéristiques techniques du Réseau RHDCOR
Annexe B.2	Nouvelle annexe 2 - Cartographie A0 du Réseau RHDCOR
Annexe B.3	Nouvelle annexe 3 - Inventaire des biens de la concession

#### Conclusion :

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse d'approuver le présent rapport et ses annexes, et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à procéder à la signature de l'avenant n° 11 à la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

## Annexe B.0 – Corps de l'Avenant

### ***Délégation de Service Public***

-----

***Création et exploitation d'un réseau  
de communications électroniques  
à haut débit sur le territoire de la Corse***

***Réseau RHDCOR***

-----

***Avenant N° 11  
Corps de l'avenant***

**AVENANT N° 11 A LA CONVENTION DE CONCESSION**

**Entre**

**LA COLLECTIVITE DE CORSE**

**Et**

**CORSICA HAUT DEBIT**

**POUR LA CREATION ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU  
DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A HAUT DEBIT SUR LE TERRITOIRE  
DE LA CORSE**

Entre les soussignées

**La Collectivité de Corse**, Hôtel de Région, BP 215, 20187 Ajaccio Cedex 1, représentée par M. Gilles SIMEONI, agissant en qualité de Président du Conseil exécutif de Corse, autorisé en vertu de la délibération n° 20/ CP de la Commission Permanente du 17 décembre 2020, dont une copie, certifiée conforme, restera annexée aux présentes.

Ci-après dénommée « **la Collectivité de Corse** » ou « **la CdC** »,

**D'UNE PART,**

**ET**

La société **Corsica Haut Débit**, société anonyme au capital de 6.038.115 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 432 706 265, dont le siège social est situé, à la date des présentes, BP 812, 20192 Ajaccio Cedex 4, représentée par M. Pierre PUGLIESI agissant en qualité de Directeur Général, dûment habilité.

Ci-après dénommée « **Corsica Haut Débit** » ou « Délégitaire » ou « **CHD** »,

**D'AUTRE PART,**

Considérant que Corsica Haut Débit a proposé à la Collectivité de Corse, de rendre éligible à l'offre NRAZO la Sous-Répartition (SR) BAC (2A139CAOBACSRP/BAC) actuellement reliée au Nœud de Raccordement Abonnés (NRA) de Cala Rossa (2A139CAO) et dont les lignes seront rendues éligibles au Haut Débit à la suite d'un réaménagement technique du réseau câble réalisé par l'opérateur historique Orange sur le NRAZO de Zonza (2A362B9A) situé au lieu-dit Bacca ;

Considérant que la Collectivité de Corse entend mettre à disposition de Corsica Haut Débit, tel que prévu à l'article 6.1 de ladite Convention de concession, les Fibres Optiques desservant la Cité Scientifique Technologique et Professionnelle de Montesoro (Bastia), le collège du Stilettu (Aiacciu), le collège Jean-Felix Orabona (Calvi) et le collège de Moltifau, ainsi qu'une infrastructure de Génie Civil située sur la commune de La Porta ;

Considérant que la Collectivité de Corse a demandé à Corsica Haut Débit d'intégrer le lycée agricole de Sartè au GFU des EPLE ;

Considérant la préservation de l'équilibre économique du projet ;

Considérant que Corsica Haut Débit et la Collectivité de Corse sont convenues que la mise en œuvre de ces évolutions ne peut qu'être profitable à la Délégation de Service Public objet de la Convention de concession ;

Considérant que la Collectivité de Corse et Corsica Haut Débit sont convenues que la convention en date du 1<sup>er</sup> septembre 2005 portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le territoire de la Collectivité de Corse (ci-après la « Convention de concession ») devait être adaptée en conséquence sans que ces adaptations ne modifient de manière substantielle le périmètre et l'économie de ladite Convention de concession ;

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 :**

Afin d'adapter les techniques au plus près des projets au moment de leurs déploiements, il est convenu d'intégrer la SR BAC au NRAZO de Zonza (Bacca) afin de rendre éligibles au Haut Débit les lignes concernées.

**Article 2 :**

La liste des points d'intérêt raccordé en fibre optique au réseau RHDCOR est complétée des 5 sites suivants :

- Cité Scientifique Technologique et Professionnelle de Montesoro (Bastia)
- Lycée agricole de Sartè
- Collège Jean-Felix Orabona (Calvi)
- Collège du Stilettu (Aiacciu)
- Collège de Moltifau

**Article 3 :**

La mise à disposition d'une infrastructure de Génie Civil située sur la commune de La Porta, d'une longueur totale de 2 368 m, desservant le NRAZO de Giocatojo entre les joints 633D2 et 633D4 et composée de :

- Une Alvéole PEHD 33/40 utilisée de manière non exclusive pour le passage d'un câble Fibre Optique de Corsica Haut Débit

L'annexe technique de la Convention de Concession est mise à jour. Ces données sont actualisées dans l'Annexe I du présent avenant.

**Article 4 :**

L'inventaire des biens de retour de la Convention de Concession est mis à jour.

Cette liste des biens de retour est actualisée dans l'Annexe III du présent avenant.

**Article 5 :**

En conséquence de quoi, les annexes de la Convention de concession signée le 1<sup>er</sup> septembre 2005 entre la Collectivité de Corse et Corsica Haut débit sont modifiées et complétées selon les principes énoncés dans les articles précédents du présent avenant.

Sont jointes au présent Avenant, les documents contractuels suivants :

- **Annexe B.1** : nouvelle Annexe 1 à la Convention de concession relative aux caractéristiques techniques du Réseau RHDCOR ;
- **Annexe B.2** : nouvelle Annexe 2 à la Convention de concession relative à la cartographie A0 du Réseau RHDCOR ;
- **Annexe B.3** : nouvelle Annexe 3 à la Convention de concession relative à l'inventaire des biens de la concession.

**Article 6 :**

Les dispositions de la Convention de concession qui ne sont pas modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

**Article 7 :**

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par les parties et de sa notification à Corsica Haut Débit.

Fait à Ajaccio en deux exemplaires originaux, le

Pour la Collectivité de Corse,

**Gilles SIMEONI**

Pour Corsica Haut Débit,

**Pierre PUGLIESI**

*Annexe 1 : Caractéristiques techniques du réseau*

## **ANNEXE B.1 Avenant N° 11**

### ***Délégation de Service Public***

-----

***Création et exploitation d'un réseau  
de communications électroniques à haut  
débit sur le territoire de la Corse***

***Réseau RHDCOR***

-----

***Annexe 1  
Caractéristiques techniques du réseau***

<b>TABLE DES MATIERES</b>
---------------------------

<b>1</b>	<b>CONCEPTION DU RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES À HAUT DÉBIT.....</b>	<b>3</b>
1.1	<b>Présentation des principes généraux retenus pour l'élaboration du réseau.....</b>	<b>3</b>
1.1.1	Infrastructures.....	3
1.1.2	Équipements.....	3
1.2	<b>Synthèse .....</b>	<b>6</b>
<b>2</b>	<b>DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'INFRASTRUCTURE .....</b>	<b>7</b>
2.1	<b>Backbone .....</b>	<b>7</b>
2.2	<b>Dessertes .....</b>	<b>8</b>
2.2.1	Desserte des agglomérations.....	8
2.2.2	Desserte des zones d'affaires.....	8
2.2.3	Desserte des NRA « opticalisés ».....	9
2.2.4	Desserte des NRA non « opticalisés ».....	10
2.2.5	Desserte complémentaire.....	10
2.2.5.1	Desserte NRA Zone d'Ombre.....	10
Schéma Technique de raccordement :	.....	10
Evolution des SR raccordées au NRAZO de Zonza :	.....	13
2.2.5.2	Planification des dessertes optiques.....	13
2.2.6	Couverture des points d'intérêt.....	14
<b>3</b>	<b>DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ARCHITECTURE.....</b>	<b>15</b>
3.1	<b>Topologie du réseau .....</b>	<b>15</b>
3.1.1	Les choix technologiques.....	15
3.1.2	Justification des choix technologiques.....	16
3.2	<b>Équipements actifs .....</b>	<b>16</b>
3.2.1	Équipements de collecte.....	16
3.2.2	Multiplexeurs d'accès xDSL.....	17
3.3	<b>Conditions de pénétration.....</b>	<b>18</b>
3.3.1	Hébergement Corse.....	18
3.3.2	Hébergement Continent.....	18

## 1 CONCEPTION DU RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES À HAUT DÉBIT

### 1.1 PRÉSENTATION DES PRINCIPES GÉNÉRAUX RETENUS POUR L'ÉLABORATION DU RÉSEAU

Le réseau RHDCOR est conçu, construit et déployé par le Concessionnaire. Il est conforme aux principes et caractéristiques mentionnés dans le programme de consultation et ses annexes.

#### 1.1.1 Infrastructures

Le projet de réseau RHDCOR est conçu autour d'une **architecture en fibre optique bouclée et autonome** desservant les principales agglomérations de l'île et les zones d'affaires.

Sur l'emprise ferroviaire BASTIA-PONTE-LECCIA et l'axe mixte routier/voie-ferrée PONTE-LECCIA/ILE ROUSSE et Ponte-Leccia/CORTE la Collectivité Territoriale de Corse a posé des fourreaux dont un est mis à disposition du Concessionnaire.

Sur l'axe ferroviaire CORTE/AJACCIO la CTC a réalisé la pose de micro-tubes dans un fourreau lui appartenant et mis à disposition du CONCESSIONNAIRE un seul de ses micro-tubes.

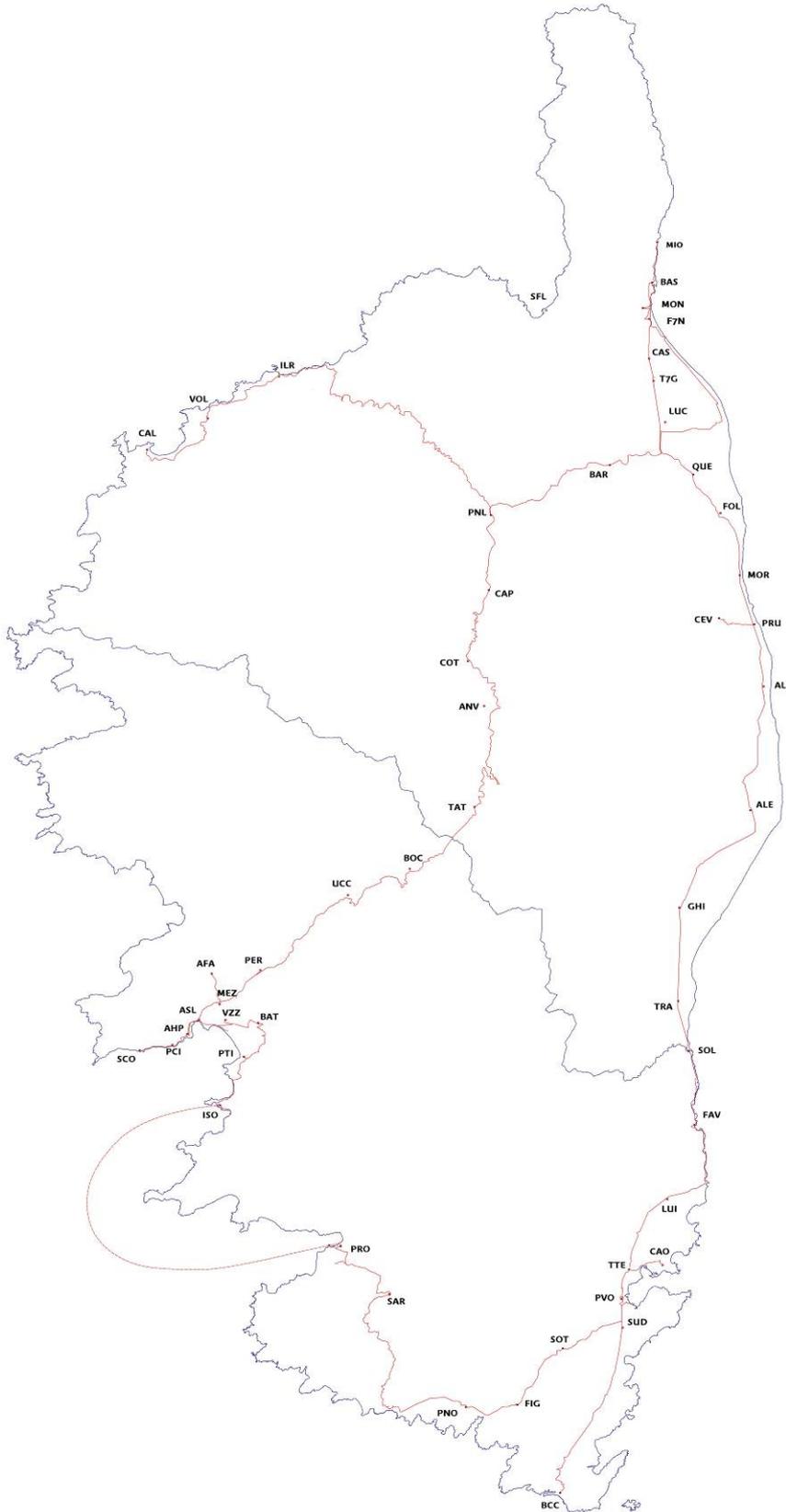
#### 1.1.2 Équipements

Le xDSL est la technologie majeure pour la desserte en haut débit. Cette technologie utilise le réseau téléphonique existant et des multiplexeurs (DSLAM) pour la fourniture de services de type xDSL niveau 1 (usage grand public) et 2 (entreprises). L'offre du CONCESSIONNAIRE comporte l'installation de matériels de dernière génération.

Pour la desserte des zones d'ombre non éligibles au xDSL, la technique filaire dite NRA ZO (Nœud de Raccordement d'Abonnés en Zone d'Ombre) est utilisée en substitution de la technologie Wimax.

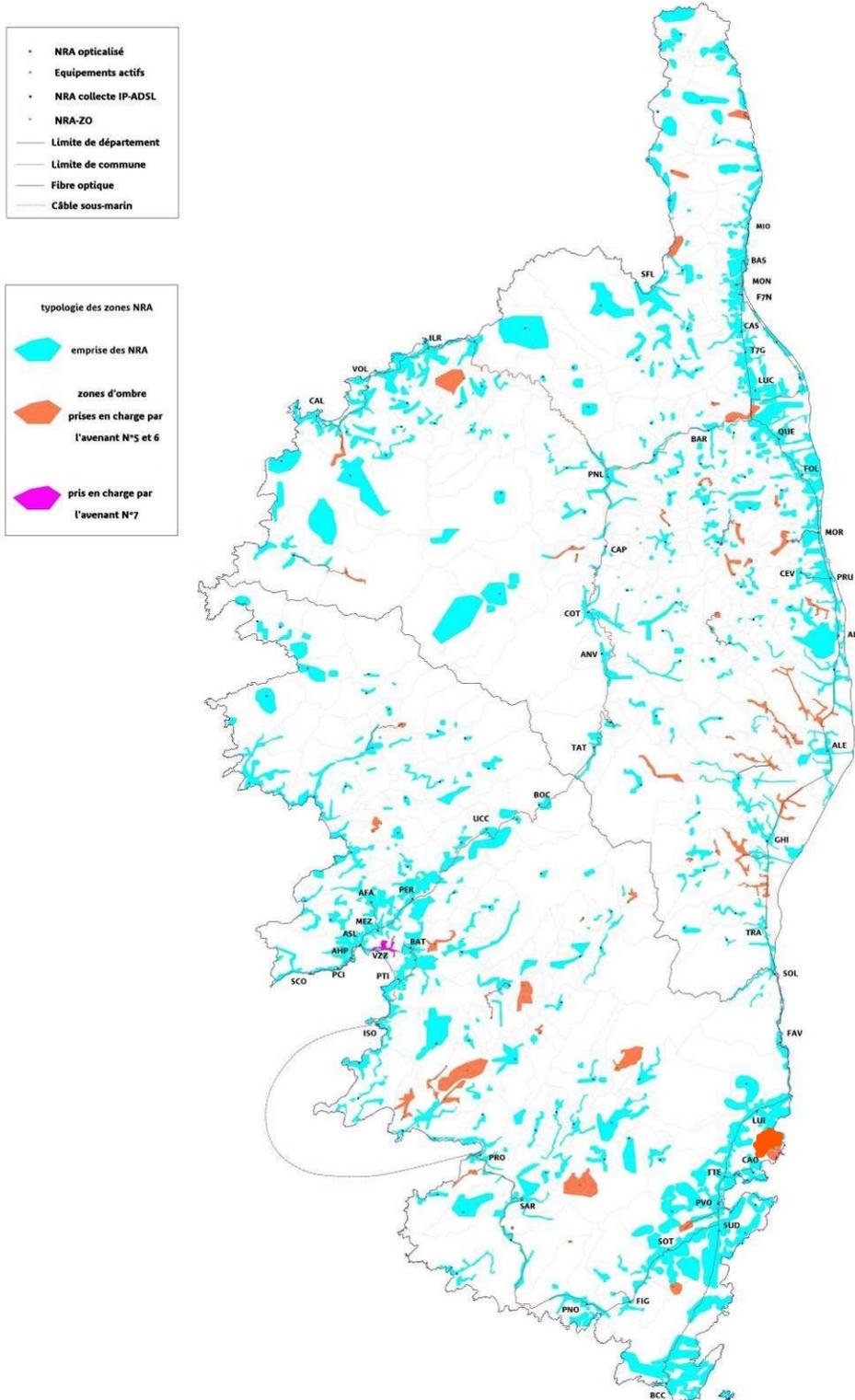
Pour la collecte Ethernet du réseau de DSLAM, des switch routeurs IP/MPLS sur GIGA ETHERNET sont déployés.

**Schéma synoptique du backbone cible**



Desserte réseau haut débit

**CARTE COMPLETE DU RESEAU A HAUT-DEBIT POUR LA CORSE  
AVEC COUVERTURE DES ZONES D'OMBRES**



## 1.2 SYNTHÈSE

---

La solution proposée permet :

- de créer un **réseau haut débit optique** desservant 52 NRA,
- d'alimenter **4 ZAC**,
- d'alimenter 29 « points d'intérêt »
- et de passer à proximité des **principaux sites listés en annexe 2 du Programme de Consultation**.

Ce réseau optique nécessite la pose de **776 kilomètres de fibre optique** :

- 70 km ont été posés sur le parcours Bastia / Corte en empruntant le génie civil construit par la CTC le long de la voie ferrée sur le parcours Bastia/ Ponte-Leccia et le long de la voirie routière sur le tronçon Ponte-Leccia / Corte.
- 51 km ont été posés sur le parcours Ponte-Leccia / Ile-Rousse en empruntant le génie civil construit par la CTC le long de la voie ferrée sur le tronçon Novella / Belgodere et le long de la voirie routière sur les tronçons Ponte-Leccia / Novella et Belgodere / Ile-Rousse.
- 216 km ont été posés dans du génie civil construit par le CONCESSIONNAIRE, (dont 29 km sur poteaux pour la desserte de NRAZO).
- 256 km ont été posés dans le génie civil existant d'Orange (\*), (dont 64 km pour les NRAZO).
- 47 km ont été posés sur des artères aérienne existantes d'Orange (\*)
- 62 km de feston sous-marin ISOLELLA/PROPRIANO.
- 74 km ont été posés dans du génie civil mis à disposition du CONCESSIONNAIRE selon une solution technique et un parcours adapté entre Corte et Ajaccio.

D'autre part, dans le cadre de l'opticalisation des Sous Répartitions en Zone d'Ombre restantes desservies par de la collecte cuivre, CHD réalisera un réseau de 239 km de câbles optiques déployé en 35 artères

Le plan d'affaires du Concessionnaire a été établi en prenant en compte un montant de 39 000 euros par an correspondant à la mise à disposition de 195 kilomètres de génie civil par la CTC soit, le long de la voie ferrée soit le long du domaine public routier.

Il est également constitué d'équipements actifs tels que :

- **Switch routeurs Ethernet,**
- **DSLAM,**

Le territoire de la Corse compte **182 NRA**. Outre les ZAC et les sites principaux, notre réseau optique haut débit dessert **51 NRA** ; **1 NRA** sera desservi en bande passante (ST FLORENT).

Ainsi, la solution proposée permet d'offrir des technologies haut débit au-delà de la couverture minimale demandée par la CTC, soit d'atteindre **un taux de couverture de la population sur le territoire de la Corse qui avoisine les 100 %**.

(\*) Orange propose un droit d'usage de son génie civil pour y faire passer un câble optique, propriété du Concessionnaire.

## 2 DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'INFRASTRUCTURE

### 2.1 BACKBONE

Le backbone est constitué essentiellement :

- d'un **réseau optique bouclé** installé entre BASTIA et AJACCIO desservant également la plaine orientale, PORTO-VECCHIO et PROPRIANO ; le bouclage par le sud-ouest est réalisé au moyen d'un feston sous-marin de 62 km installé entre PROPRIANO et ISOLELLA.
- D'une artère terrestre entre PONTE-LECCIA et CALVI, dont le bouclage sur BASTIA est assuré par des moyens de transmission loués entre CALVI et SAINT-FLORENT/BASTIA

Le réseau optique terrestre du backbone construit pour la DSP est constitué d'un ouvrage de génie civil comportant au minimum 2 fourreaux de type PEHD (Polyéthylène haute densité) dans lequel est installé un câble optique monomode ayant une capacité de 72 fibres optiques.

Cependant :

Sur l'axe BASTIA / AJACCIO la capacité du câble est de 144 fibres soit 72 paires de fibres,

Le câble sous-marin PROPRIANO / ISOLELLA a une capacité de 24 fibres optiques. Le câble est ensouillé uniquement dans sa partie terminale.

Ce réseau sera également utilisé pour la desserte optique des NRA suivants situés sur son parcours :

NRA opticalisés :

Plaine orientale	Sud CORSE	Axe AJACCIO / BASTIA
QUERCIOLO	SAINTE LUCIE PO VECCHIO	CORTE
FOLELLI	CALAROSSA	PONTE LECCIA
MORIANI	BONIFACIO	CASANOVA
PRUNETE	PORTO-VECCHIO SUD	BARCETTA
CERVIONE	SOTTA	CAPORALINO
ALISTRO	FIGARI	TATTONE
ALERIA	PIANOTTOLI	BOCOGNANO
GHISONACCIA	SARTENE	PT UCCIANI
SOLENZARA	PROPRIANO	
TRAVO	FAVONE	

## 2.2 DESSERTES

### 2.2.1 Desserte des agglomérations

La desserte des agglomérations principales d'AJACCIO et de BASTIA sera assurée en fibre optique installée en majeure partie dans les infrastructures de génie civil d'Orange SA.

Le câble aura une capacité de 144 fibres optiques en centre urbain d'AJACCIO et de BASTIA de manière à pouvoir desservir au passage les principaux clients.

Des dérivations seront assurées par des câbles de capacité 24 ou 36 fibres optiques qui permettront de desservir les principales communes avoisinantes.

NRA opticalisés :

AJACCIO	BASTIA	PORTO-VECCHIO	BALAGNE
Ajaccio HDP	BASTIA HDP	PORTO-VECCHIO	CALVI
Ajaccio Salines	BASTIA MONTESORO	TRINITE	ILE-ROUSSE
AFA	CASATORRA		VAL d'OLMO
Plaine de PERI	MIOMO		
MEZZAVIA	FURIANI		
SCUDO	LUCCIANA		
BASTELICACCIA	TRAGONE		
PORTICCIO			
ISOLELLA			
PARC LUCIE			
VAZZIO			

Au global, le réseau permettra de desservir en fibre optique 51 NRA qui seront équipés de DSLAM représentant environ 122 .000 lignes analogiques sur un parc de 160 000 lignes soit un taux de couverture de 76 % des lignes analogiques de Corse.

1 seul NRA sera alimenté en bande passante et équipé de DSLAM : SAINT-FLORENT.

### 2.2.2 Desserte des zones d'affaires

Une desserte optique sera réalisée pour les zones suivantes :

- AJACCIO : ZI VAZZIU, Aéroport, ZI CALDANICCIA/BALEONE
- BASTIA : ZI FURIANI, Technopole (une sécurisation de la desserte de la zone par un double raccordement optique est prévue, hors difficulté exceptionnelle de construction), ZI CASATORRA
- CALVI : aéroport
- PORTO-VECCHIO : ZI nord PORTO-VECCHIO

CHD s'engage à opticaliser les nouveaux NRA HD couvrant ces zones d'affaires prioritaires.

### 2.2.3 Desserte des NRA « opticalisés »

Les NRA qui sont desservis par le câble optique déployé par le Concessionnaire dans le cadre de la DSP sont dits NRA opticalisés. Ils sont regroupés dans le tableau ci-dessous.

Un NRA opticalisé est un NRA sur lequel le réseau optique de Corsica Haut Débit atteint à minima une chambre satellite Corsica Haut Débit de la chambre 0 Orange du NRA dont l'adduction est réalisée.

Code NRA	Libellé NRA	Point de Livraison
<b>Ajaccio</b>		
AHP	AJACCIO HDP	RO
ASL	AJACCIO SALINES	RO
PCI	PARC Sainte LUCIE	Chambre CHD *
SCO	SCUDO	Chambre CHD *
VZZ	VAZZIU	Chambre CHD *
BAT	BASTELICACCIA	RO
PTI	PORTICCIO	RO
ISO	ISOLELLA	RO
MEZ	MEZZAVIA	RO
AFA	AFA	RO
PER	PLAINE DE PERI	RO
<b>Axe Ajaccio/ Bastia</b>		
BAR	BARCHETTA	Chambre CHD *
PNL	PONTE-LECCIA	RO
CAP	CAPORALINO	Chambre CHD *
COT	CORTE	RO
UCC	UCCIANI	Chambre CHD *
BOC	BOCOGNANO	Chambre CHD *
TAT	TATTONE	Chambre CHD *
ANV	CASANOVA	Chambre CHD *
<b>Bastia</b>		
BAS	BASTIA HDP	RO
MON	MONTESORO	RO
F7N	FURIANI NRAHD	Chambre CHD *
T7G	TRAGONE	Chambre CHD *
CAS	CASATORRA	RO
MIO	MIOMO	Chambre CHD *
<b>Plaine Orientale</b>		
LUC	LUCIAN	RO
FOL	FOLELLI	RO
MOR	MORIANI	RO
PRU	PRUNETE	Chambre CHD *

GHI	GHISONACCIA	RO
QUE	QUERCIOLO	RO
ALE	ALERIA	Chambre CHD *
CEV	CERVIONE	Chambre CHD *
SOL	SOLENZARA	Chambre CHD *
ALS	ALISTRO	Chambre CHD *
TRA	TRAVO	Chambre CHD *
<b>Porto-Vecchio</b>		
PVO	PORTO-VECCHIO	RO
SUD	PORTO-VECCHIO SUD	Chambre CHD *
LUI	SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO	Chambre CHD *
TTE	TRINITE	Chambre CHD *
<b>Sud Corse</b>		
PRO	PROPRIANO	RO
SAR	SARTENE	RO
CAO	CALA ROSSA	Chambre CHD *
PNO	PIANOTOLLI	Chambre CHD *
FIG	FIGARI	Chambre CHD *
SOT	SOTTA	Chambre CHD *
FAV	FAVONE	Chambre CHD *
<b>Balagne</b>		
ILR	L'ILE-ROUSSE	RO
CAL	CALVI	RO
BCC	BONIFACIO	RO
VOL	VAL D'OLMO	Chambre CHD *

\* Chambre CHD satellite de la chambre 0 d'Orange (adduction chambre 0 crée)

RO=Répartiteur Optique à l'intérieur du NRA

## 2.2.4 Desserte des NRA non « opticalisés »

Pour les NRA qui ne seront pas desservis par le câble optique déployé par le Concessionnaire dans le cadre de la DSP, nous proposons la commercialisation par le Concessionnaire de **services de collecte IP/ADSL** auprès des Usagers.

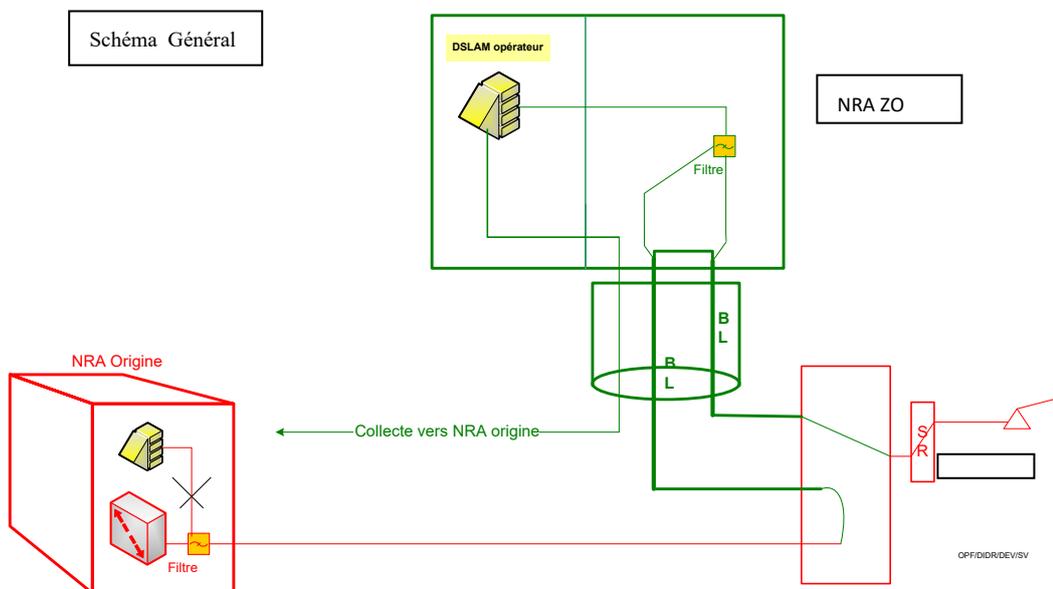
## 2.2.5 Desserte complémentaire

### 2.2.5.1 Desserte NRA Zone d'Ombre

Une nouvelle étude, alternative à la solution Wimax, pour la desserte des lignes non éligibles en xDSL a été réalisée par Corsica Haut Débit au cours du premier trimestre 2008. Celle-ci a démontré tout l'intérêt de mettre en œuvre une solution technique filaire dite « NRA Zone d'Ombre », garante d'une fiabilité technique identique aux solutions traditionnelles de desserte du xDSL.

### Schéma Technique de raccordement :

La technique dite « NRA Zone d'Ombre » consiste à créer des mini NRA (armoire pouvant contenir 1 ou n Dslam) déportés au plus près de clients finaux situés trop loin du NRA Origine, et ce afin de leur permettre de devenir éligible haut débit (minimum 512 kbps), grâce à la réduction de la distance au DSLAM (< 4,5km).



Cette solution, a été mise en œuvre sur les 52 sous répartitions (SR) désignées dans le tableau ci-après et pour lesquelles le mode de raccordement est également précisé.

Les SR disposant d'un type de collecte Cuivre pourront évoluer en débit jusqu'à 40 Mbits théoriques, selon deux tranches, de 10 à 20 Mbits et de 20 à 40 Mbits en fonction du nombre de lignes raccordées.

N°	Code NRAZO d'origine	Nom NRAZO	CODE ZONE ex SR	Communes couvertes	nb client inéligibles traités	Type desserte NRA Origine	FO CHD sur NRA Origine	Type de collecte NRAZO
1	OGL2B	Ogliastro	ABR/00B	Olcani	32	FH	NON	FO*
2	OLV2B	Pancheraccia Olivella	ALE/00A	Aleria / Giuncaggio / Pancheraccia	28	FO	OUI	FO*
3	S9L2B	Chiatra Stollo	ALS/00B	Chiatra / San Andrea di Cotone / San Giuliano	55	FO	OUI	FO*
4	CVH2B	Casavecchie	ANT/00A	Casavecchie / Vezzani	21	FH	NON	FO*
5	VGAZ2B	Vignale	BAR/00E	Vignale / Scolca	56	FO	OUI	FO*

6	ECC2A	Eccica	BAT/PAL	Ocana	39	FO	OUI	FO*
7	B9A2A	Calarossa Baca Cirendinu	<b>BAC/CAO/ARA- CIR</b>	Zonza	NC	FO	OUI	FO*
8	A9R2A	Calvi St Catherine	CAL/00H	Calenzana / Calvi	11	FO	OUI	FO
9	CT42B	Castirla	CAP/00E	Castirla	44	FO	OUI	FO*
10	P9C2B	Pont de Castirla	CAP/0DA	Castirla	36	FO	OUI	FO*
11	TAO2A	Tasso	CIA/TAS	Tasso	75	FH	NON	FO*
12	M9S2B	Manso	FAN/00B	Fango	65	FH	NON	FO
13	M092B	Prunelli route de la montagne	GHI/00C	Prunelli di Fiumorbo / Serra di Fiumorbo	104	FO	OUI	FO
14	M3N2B	Ghisoni Mignone	GHN/00A	Ghisoni	23	FH	NON	FO*
15	GTJ2B	Giocatojo	POR/00A	Casabianca	47	FH	NON	FO*
N°	Code NRAZO d'origine	Nom NRAZO	CODE ZONE ex SR	communes couvertes	nb client inéligibles traités	Type desserte NRA Origine	FO CHD sur NRA Origine	Type de collecte NRAZO
16	MHL2B	Lucciana St michel	LUC/00H	Lucciana / Prunelli di Casaconi / Vignale / Volpajola	38	FO	OUI	FO
17	PT12B	Cagnalo Porticiollo	LUR/00E	Cagnano	58	FO	NON	FO*
18	TBL2B	Tribbiolo	MOR/00E	San Giovanni di Moriani / Santa reperata di Moriani	60	FO	OUI	FO
19	MAF2B	Farinole	PAT/00B-00F	Farinole	145	FO	NON	FO*
20	PGO2B	Pietricaggio	PEL/00C	Carpineto Tarano	37	FH	NON	FO*
21	P9G2B	Poggiale	PEL/0DA	Felce Tarano	52	FH	NON	FO*
22	AR92A	Argiusta Moriccio	PET/ARG	Argiusta Moriccio	25	FH	NON	FO*
23	C9A2A	Calzola	PET/CAL	Casalbriva / Cognocoli- Monticchi Pila Canale / Sollacaro	38	FH	NON	FO*

24	GI92A	Monaccia d'Aullene (Gianuccio)	PNO/GIA	Monaccia d'Aullene	42	FO	OUI	FO*
25	PZZ2B	Piazzole	PIE/00C	Monaccia d'Orezza / Parata Piazzole	56	FH	NON	FO
26	PDF2B	Prunelli di Fiumorbo	PTL/00B	Prunelli di Fiumorbo / Serra di Fiumorbo	76	FH	NON	FO*
27	ISF2B	Isolaccio di Fiumorbo	PTL/00C	Isolaccio di Fiumorbo	61	FH	NON	FO*
28	AG32B	Aghione	MAP/00C	Aghione	20	FO	NON	FO
29	RRO2A	Serra di Ferro	PPO/003	Serra di Ferro	27	FH	NON	FO*
30	S1L2A	Stilliccione	PPO/005	Cognocoli-Monticchi	27	FH	NON	FO*
31	FL92A	Filitosa	PPO/007	Casalbriva / Sollacaro	56	FH	NON	FO*
32	A1C2A	Route d'Arca	PVO/ARC	Porto Vecchio	60	FO	OUI	FO
33	P9R2A	Albitreccia	TMS/ALB	Albitreccia	44	FO	NON	FO
34	S9A2B	Saliceto	SLN/00S	Cavignano	23	FH	NON	FO*
35	GIU2A	Giuncheto	SAR/GIU	Giuncheto	44	FO	OUI	FO
36	QU32A	Quenza	SER/QUE	Quenza	69	FH	NON	FO*
37	C9H2A	Chera	SOT/CHE	Sotta	59	FO	OUI	FO*
38	FIC2B	Ville di Paraso	SPE/00B	Spelocato	39	FH	NON	FO*
39	PE32B	Pero Casavecchie	TAG/00B	Pero Casavecchie	24	FH	NON	FO*
40	VL92A	Casaglione	TIU/CAS	Sari d'Orcino / Casaglione	33	FO	NON	FO*
41	A9B2A	Albariccia	VIC/LET	Letia	74	FH	NON	FO
42	CP92B	Casposciasca	ZAL/00B	Pianello	53	FH	NON	FO
43	VCJ2B	Aleria Vaccaja	ALE/00B	Aleria / Giuncaggio / Pancheraccia	39	FO	OUI	FO*
44	PPG2B	Tallone Pompugnani	ALE/00C	Tallone	44	FO	OUI	FO
45	CQC2B	Antisanti Campo Quercio	ALE/00G	Aleria Antisanti	28	FO	OUI	FO*
46	ATO2B	Ghisonaccia Aristone	GHI/00G	Ghisonaccia	26	FO	OUI	FO
47	MJA2B	Ventiseri Mignataja	GHI/00M-00Q	Serra di Fiumorbo /	72	FO	OUI	FO

				Ventiseri				
48	TR92A	Propriano Tralavetto	PRO/TRA	Belvedere	27	FO	OUI	FO
49	APZ2A	Ampaza	TMS/AMP	Ampaza / Forciolo / Zigliara	76	FO	NON	FO*
50	URN2A	Urbalacone	TMS/URB	Urbalacone	35	FO	NON	FO
51	BI92A	Foce Bilzese	SAR/BIL	Foce Bilzese / Levie	43	FO	OUI	FO*
52	S9T2A	Palneca ST Antoine	ZIC/ANT	Palneca	31	FH	NON	FO*

\* **FO : Collecte en Fibre Optique Avenant 9**

### Evolution des SR raccordées au NRAZO de Zonza :

L'avenant n° 11 permet de rendre éligible à l'offre NRAZO la SR BAC (2A139CAOBACSRP/BAC) actuellement reliée au NRA de Cala Rossa (2A139CAO) et dont les lignes seront rendues éligibles au Haut Débit à la suite d'un réaménagement technique du réseau câble réalisé par l'opérateur historique sur le NRAZO de Zonza (2A362B9A) situé au lieudit Bacca.

#### 2.2.5.2 Planification des dessertes optiques

L'opticalisation des collectes cuivre consiste à substituer les systèmes ACTELIS sur cuivre actuellement en service par des câbles optiques de capacités minimale 12 FO entre les NRA d'Origine et chaque Sous Répartition concernée selon le planning ci-après. Les études techniques détermineront pour chaque zone concernée l'itinéraire, la mise en œuvre technique et la capacité réelle du câble définitivement posé. Les nouveaux ouvrages créés sont identifiés comme des biens de retours et intégrés à l'inventaire (annexe 3 de la convention de concession)

N°	Code NRAZO d'origine	Nom NRAZO	CODE ZONE ex SR	communes couvertes	nb client inéligibles traités	Type desserte NRA Origine	FO CHD sur NRA Origine	Type de collecte NRAZO
<b>Déploiement Prévisionnel Année 1</b>								
1	QU32A	Quenza	SER/QUE	Quenza	69	FH	NON	FO*
2	APZ2A	Ampaza	TMS/AMP	Ampaza / Forciolo / Zigliara	76	FO	NON	FO*
3	RRO2A	Serra di Ferro	PPO/003	Serra di Ferro	27	FH	NON	FO*
4	FL92A	Filitosa	PPO/007	Casalbriva / Sollacaro	56	FH	NON	FO*
5	PDF2B	Prunelli di Fiumorbo	PTL/00B	Prunelli di Fiumorbo /	76	FH	NON	FO*

				Serra di Fiumorbo				
6	VGAZ2B	Vignale	BAR/00E	Vignale / Scolca	56	FO	OUI	FO*
7	TAO2A	Tasso	CIA/TAS	Tasso	75	FH	NON	FO*
8	S9A2B	Saliceto	SLN/00S	Cavignano	23	FH	NON	FO*
9	PT12B	Cagnalo Porticciollo	LUR/00E	Cagnano	58	FO	NON	FO*
10	S1L2A	Stillicione	PPO/005	Cognocoli-Monticchi	27	FH	NON	FO*
11	AR92A	Argiusta Moriccio	PET/ARG	Argiusta Moriccio	25	FH	NON	FO*
<b>Déploiement Prévisionnel Année 2</b>								
12	MAF2B	Farinole	PAT/00B-00F	Farinole	145	FO	NON	FO*
13	C9A2A	Calzola	PET/CAL	Casalbriva / Cognocoli-Monticchi Pila Canale / Sollacaro	38	FH	NON	FO*
14	PGO2B	Pietricaggio	PEL/00C	Carpineto Tarano	37	FH	NON	FO*
15	GTJ2B	Giocatojo	POR/00A	Casabianca	47	FH	NON	FO*
16	FIC2B	Ville di Paraso	SPE/00B	Spelocato	39	FH	NON	FO*
17	ISF2B	Isolaccio di Fiumorbo	PTL/00C	Isolaccio di Fiumorbo	61	FH	NON	FO*
18	OGL2B	Ogliastro	ABR/00B	Olcani	32	FH	NON	FO*
19	P9G2B	Poggiale	PEL/0DA	Felce Tarano	52	FH	NON	FO*
20	S9T2A	Palneca ST Antoine	ZIC/ANT	Palneca	31	FH	NON	FO*
21	M3N2B	Ghisoni Mignone	GHN/00A	Ghisoni	23	FH	NON	FO*
<b>Déploiement Prévisionnel Année 3</b>								
22	VL92A	Casaglione	TIU/CAS	Sari d'Orcino / Casaglione	33	FO	NON	FO*
23	B9A2A	Calarossa Baca Cirendinu	CAO/ARA-CIR	Zonza	108	FO	OUI	FO*
24	GI92A	Monaccia d'Aullene (Gianuccio)	PNO/GIA	Monaccia d'Aullene	42	FO	OUI	FO*
25	CVH2B	Casavecchie	ANT/00A	Casavecchie / Vezani	21	FH	NON	FO*
26	CT42B	Castirla	CAP/00E	Castirla	44	FO	OUI	FO*
27	P9C2B	Pont de Castirla	CAP/0DA	Castirla	36	FO	OUI	FO*

28	S9L2B	Chiatra Stollo	ALS/00B	Chiatra / San Andrea di Cotone / San Giuliano	55	FO	OUI	FO*
29	CQC2B	Antisanti Campo Quercio	ALE/00G	Aleria Antisanti	28	FO	OUI	FO*
30	VCJ2B	Aleria Vaccaja	ALE/00B	Aleria / Giuncaggio / Pancheraccia	39	FO	OUI	FO*
31	C9H2A	Chera	SOT/CHE	Sotta	59	FO	OUI	FO*
32	OLV2B	Pancheraccia Olivella	ALE/00A	Aleria / Giuncaggio / Pancheraccia	28	FO	OUI	FO*
33	BI92A	Foce Bilzese	SAR/BIL	Foce Bilzese / Levie	43	FO	OUI	FO*
34	ECC2A	Eccica	BAT/PAL	Ocana	39	FO	OUI	FO*
35	PE32B	Pero Casavecchie	TAG/00B	Pero Casavecchie	24	FH	NON	FO*

### 2.2.6 Couverture des points d'intérêt

**La liste des points d'intérêt et leur couverture figure à l'Annexe 2 « Périmètre du Service Public ».**

#### Nota :

Les 21 sites très haut débit de l'annexe 0 du programme de consultation ont été intégrés en raccordement optique en premier établissement. Le planning indicatif de raccordement de ces sites est présenté en **Annexe 4 « Calendrier des travaux »**. Les raccordements optiques des autres clients (entreprises) seront réalisés au fil de l'eau suivant les demandes.

Les autres sites publics listés en annexe 2 du programme de consultation ont été étudiés pour une desserte xDSL classique (cuivre). Toutefois, les 5 sites suivants ont été intégrés en raccordement optique :

- Cité Scientifique Technologique et Professionnelle de Montesoro (Bastia)
- Lycée agricole de Sartène
- Collège Jean-Felix Orabona (Calvi)
- Collège du Stiletto (Ajaccio)
- Collège de Moltifau

### 3 DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ARCHITECTURE

#### 3.1 TOPOLOGIE DU RÉSEAU

##### 3.1.1

##### 3.1.2 Les choix technologiques

Le réseau est architecturé autour de **switch routeurs Gigabit Ethernet** situés dans des nœuds de France Télécom desservis par le backbone optique. L'emplacement des sites a notamment été déterminé en fonction du potentiel des « zones arrières » desservies et du nombre de DSLAM sur la zone.

Les liaisons intra-corse sur les arcs non équipés en fibre optique par la DSP sont supportées par des équipements utilisant la technologie de multiplexage en longueur d'onde pour pouvoir assurer la fourniture de tous les débits nécessaires au réseau.

**Les multiplexeurs d'accès ADSL (DSLAM) installés selon le calendrier prévu à l'Annexe 4 modifiée sur les 52 NRA principaux permettent la fourniture de services xDSL. Ces DSLAM seront de dernière génération et supporteront notamment le DSL 2+ ainsi que le ReADSL.**

Les 52 NRA pouvant être équipés de DSLAM sont les suivants :

AJACCIO SALINES	CORTE	CERVIONE	BONIFACIO
AJACCIO HDP	LUCCIANA	ALERIA	SARTENE
SCUDO	CASATORRA	GHISONACCIA	PROPRIANO
MEZZAVIA	BASTIA	TRAVO	BARCETTA
PORTICCIO	ST FLORENT	SOLENZARA	CASANOVA
AFA	QUERCIOLO	FAVONE	ILE ROUSSE
PLAINE DE PERI	FOLELLI	CALA ROSSA	VAL D'OLMO
BASTELICACCIA	MORIANI	SAINTE LUCIE PORTO-VECCHIO	CALVI
ISOLELLA	ALISTRO	PORTO-VECCHIO	CAPORALINO
TATTONE	PONTE LECCIA	BOCOGNANO	UCCIANI
FIGARI	MONTESORO	PIANOTTOLI	MIOMO
SOTTA	PRUNETE	PORTO-VECCHIO SUD	FURIANI
PARC LUCIE	TRINITE	TRAGONE	VAZZIO

### 3.1.3 Justification des choix technologiques

La technologie utilisée pour le réseau de collecte est le Gigabit Ethernet natif, sur la base d'équipements « Optical Ethernet » présentant une grande souplesse en terme de connexion data :

- point à point,
- point à multipoint,
- « any to any ».

Par ailleurs, les débits autorisés par ces équipements garantissent la possibilité de faire face aux besoins croissants en bande passante.

## 3.2 ÉQUIPEMENTS ACTIFS

---

L'activation du réseau optique nécessite la mise en place de plusieurs types d'équipements.

### 3.2.1 Équipements de collecte

Les équipements de collecte sont constitués de **11 switchs routeurs Ethernet**, dits « Switchs Optical Ethernet » à n x 1 Gigabits (commutateur Ethernet natif) pour la commutation de données sur support optiques.

Les switchs routeurs permettent le raccordement optique de liaisons à très haut débit (jusqu'à 10 Gigabit par seconde).

Les switchs sont implantés sur les sites suivants : BASTIA, AJACCIO, CALVI, FOLELLI, GHISONACCIA, PORTO-VECCHIO, PROPRIANO, CORTE, PONTE-LECCIA et MARSEILLE (2).

Les équipements proposés sont de la dernière génération validée par les services R & D d'Orange. Lorsque qu'il déploiera le réseau, le Concessionnaire retiendra les derniers équipements validés par ses experts, s'il estime qu'ils sont plus performants à coût similaire que les équipements proposés.

Les **équipements du réseau Gigabit Ethernet** retenus dans le cadre du premier renouvellement du réseau actif ont été sélectionnés à l'issus des processus de RFP/RFQ (Request For Proposal/Quotation) du groupe Orange.

Les switch routeurs Ethernet sont dotés de matrices de commutation et d'alimentation redondées.

Ils ont de base une matrice de commutation 200G full-rate/full-duplex, une capacité de raccordement de 200G par un mix de ports 10G et 1G par pas de 20G (cartes IOM-MDA). Progressivement, la matrice de commutation est passée à 500G full-rate/full-duplex par l'adjonction de carte CPM-5

En configuration « longue portée » ces interfaces permettent de raccorder un équipement distant de près de 80km à 10Gb/s.

Leur fonction est d'assurer le rôle de routeurs PE du réseau de collecte IP/MPLS sur GE, pour le transport de données en mode point à point, point à multipoint, any to any, ainsi que le routage IP en mode unicast, multicast, broadcast (jusqu'à 10G de forwarding de flux multicast). Ils offrent une capacité de 128k@ DHCP/ 500k@ MAC / 1600 VPWS par routeur.

Dans le cadre de la DSP, ils permettent :

- la collecte des flux des DSLAM du Concessionnaire,
- la fourniture de bande passante aux Usagers.

Ces équipements disposent de différents mécanismes de protection de bout en bout avec un temps de restauration de l'ordre de 50 ms.

Ils sont en particulier configurables en anneau, configuration prévue pour la DSP.

Le nombre, le dimensionnement et la configuration de ces équipements ont été établis compte tenu des éléments suivants :

- distances inter-équipements admissibles,
- type de support utilisé : fibre Concessionnaire ou location de bande passante auprès de France Télécom,
- trajectoires des produits vendus par le Concessionnaire.

Le nombre de switch routeurs est de 9 en Corse et de 2 à Marseille pour la configuration cible. Ces éléments peuvent être modifiés en fonction de l'équipementier retenu in fine, ou d'autres considérations d'ingénierie technique.

### **3.2.2 Multiplexeurs d'accès xDSL**

Les multiplexeurs d'accès xDSL (DSLAM) implantés dans les NRA permettent, via le réseau boucle locale de l'opérateur historique, de fournir les services xDSL à l'utilisateur final.

Ces équipements seront de la dernière génération validée par les services R & D d'Orange.

### **3.3 CONDITIONS DE PÉNÉTRATION**

---

#### Nota :

Les locaux où sont installés les équipements du Concessionnaire sont les NRA d'Orange : les conditions de pénétration dans ces locaux sont celles de l'Offre d'Accès à la Boucle Locale d'Orange ou de celles de l'Offre d'hébergement d'Orange.

#### **3.3.1 Hébergement Corse**

Pour les deux locaux techniques points de livraison des trafics issus des DSLAM, installés à Ajaccio et Bastia les conditions de pénétration dans le bâtiment seront précisées dans le cadre du contrat hébergement passé avec Orange.

#### **3.3.2 Hébergement Continent**

Pour le local de Marseille qui est un site existant d'Orange, les conditions de pénétration dans le bâtiment seront précisées dans le cadre du contrat hébergement passé avec Orange.

#### **Conditions générales**

La prestation consiste en une pénétration d'un câble optique d'un opérateur, conforme aux normes anti-feu, dans la chambre 0 d'Orange. Depuis ce point, le câblage jusqu'à la salle d'hébergement, est effectué par Orange.

Cette offre est disponible dans la mesure des capacités techniques d'accès dans la chambre 0 et de pénétration dans le bâtiment d'Orange.

##### 1. Étude de faisabilité :

Orange donnera sa réponse sur la faisabilité et le délai de réalisation de la prestation de pénétration de câble en immeuble au plus tard un mois après la réception de la demande.

##### 2. Réalisation de la prestation :

L'opérateur tire son câble dans son infrastructure de génie civil jusqu'au masque d'entrée de la chambre 0, première chambre à l'extérieur du bâtiment d'Orange et fait pénétrer son câble à l'intérieur de la chambre 0 désignée par Orange. La chambre 0 est la première chambre sur la voie publique à l'extérieur du bâtiment d'Orange. L'entrée dans la chambre se fait en un point déterminé conjointement entre Orange et le client.

Les interventions de l'opérateur dans la chambre 0 sont réalisées conformément aux règles d'ingénierie et consignes données par Orange. L'opérateur ne peut intervenir dans la chambre 0 qu'avec accompagnement et sur rendez-vous. L'agent accompagnateur peut faire interrompre les travaux s'il le juge nécessaire pour des raisons de sécurité.

Le client laisse une longueur de câble suffisante dans la chambre 0 pour permettre d'atteindre sans point de coupure le Répartiteur Optique d'Orange, ou tout autre point convenu entre les deux parties.

L'opérateur propriétaire du câble jusqu'à la chambre 0 sera le seul responsable vis à vis d'Orange pour la partie de l'offre relative au câble, au génie civil et à la pénétration dans une alvéole, notamment pour le paiement des tarifs relatifs à ces éléments, ainsi que pour la localisation des défauts et l'exploitation maintenance relative au câble de l'opérateur.

Si pour des raisons de voirie liées aux collectivités locales ou aux instances publiques, Orange est amené à déplacer le génie civil et les câbles entre la chambre 0 et le bâtiment d'Orange, les travaux de migration des câbles d'accès des différents opérateurs seront réalisés sous pilotage et coordination Orange et seront à la charge des opérateurs concernés.

En cas de résiliation du service, chaque partie s'engage à restituer les équipements propriété de l'autre partie, à sa première demande. La partie qui récupère ses équipements s'engage alors à quitter les lieux occupés par elle et à les remettre en état dans un délai d'un mois après la date de prise d'effet de la résiliation. En cas de dépassement de ce délai d'un mois par l'opérateur, un montant forfaitaire de 10 000 € sera facturé par an jusqu'à la dépose des équipements concernés.

## **ANNEXE B.2 Avenant N° 11**

### ***Délégation de Service Public***

-----

***Création et exploitation d'un réseau  
de communications électroniques  
à haut débit sur le territoire de la Corse***

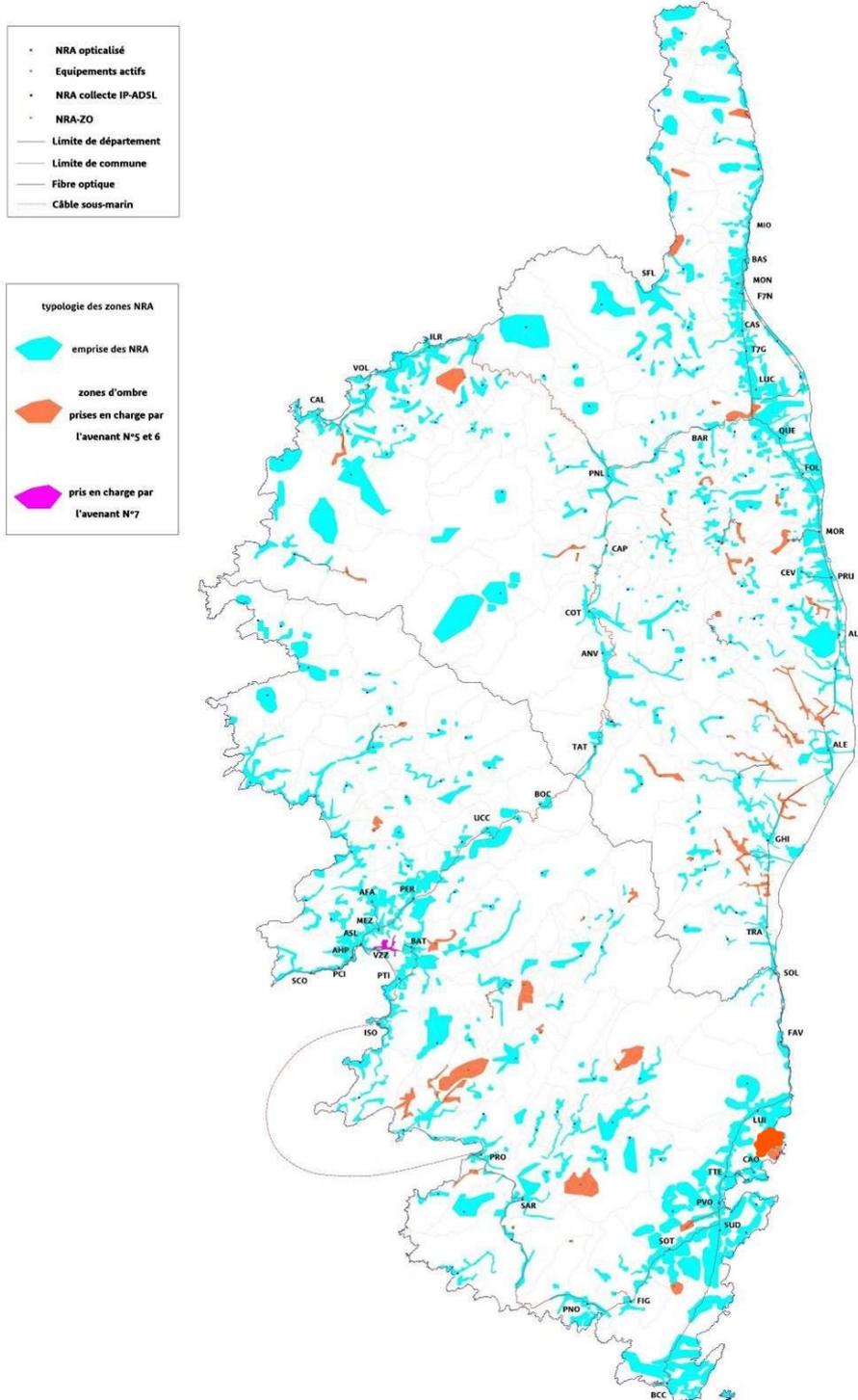
***Réseau RHDCOR***

-----

***Annexe 2  
Cartographie A0 du Réseau***

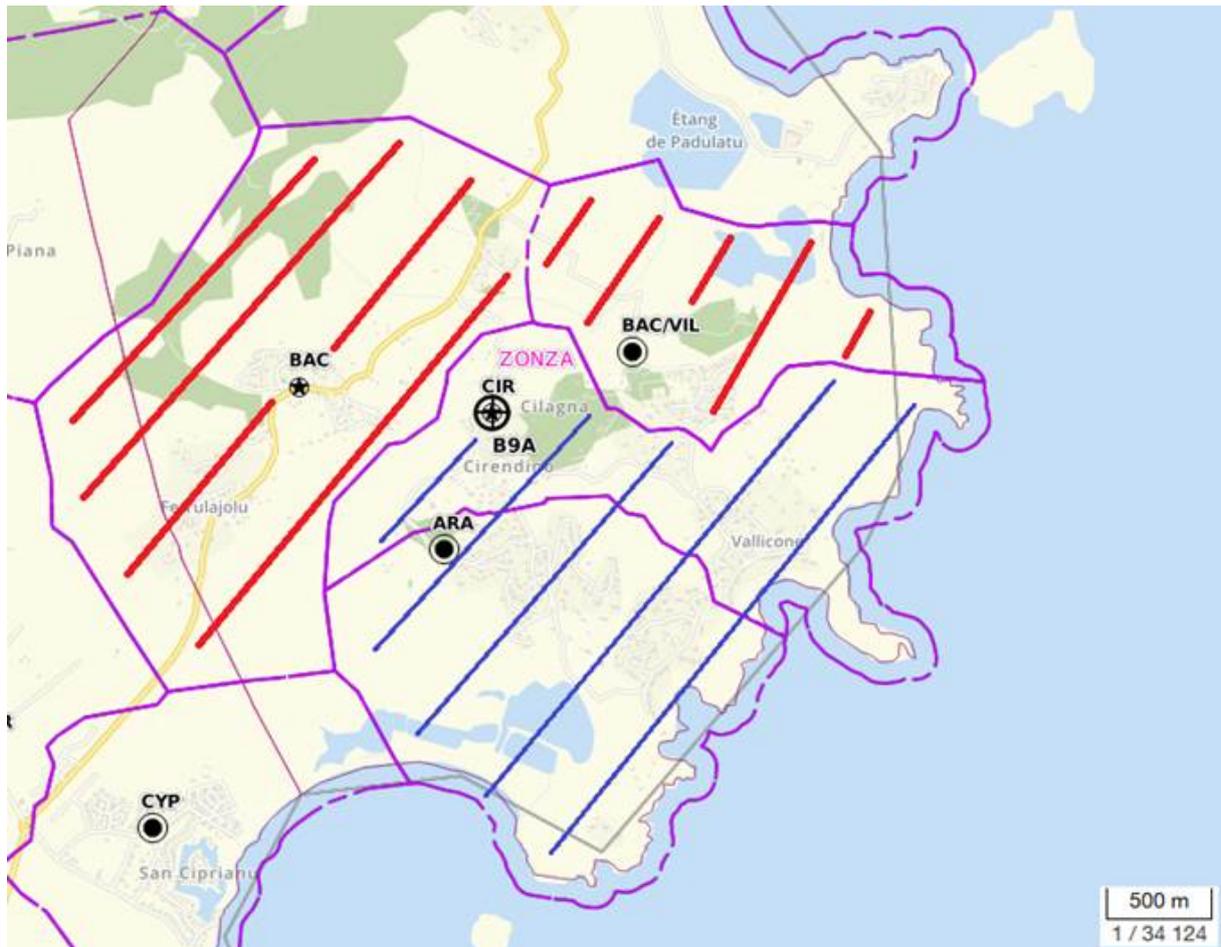
La cartographie A0 est fournie sous format électronique (CD-ROM)

## CARTE COMPLETE DU RESEAU A HAUT-DEBIT POUR LA CORSE AVEC COUVERTURE DES ZONES D'OMBRES



## Evolution des SR raccordées au NRAZO de Zonza

L'avenant n° 11 permet de rendre éligible à l'offre NRAZO la SR BAC (2A139CAOBACSRP/BAC) (striée de traits rouges) actuellement reliée au NRA de Cala Rossa (2A139CAO) et dont les lignes seront rendues éligibles au Haut Débit à la suite d'un réaménagement technique du réseau câble réalisé par l'opérateur historique sur le NRAZO de Zonza (2A362B9A) situé au lieu-dit Bacca dont la couverture initiale est striée de traits bleu.



Code Projet	Numero Immobilisation	Description immobilisation	Durée de vie	Date mise en service	Biens de retour	Biens propres mis à disposition par le délégué	Biens de reprise	Libellé site	12 FO Conduite ML	12 FO Aérienne ML	24 FO ML	36 FO ML	72 FO ML	144 FO ML	Micro Câble 144XSM	Cable Sous- Marin ML	Contenants Optiques Unités	Connectique Optique Unités	Dispositifs de Suspension Unités	Obturbateurs d'Arêtes Unités	Protections Épisures Optiques Unités	Bouée de Balisage	Observations
C13	CHD0018	Fournitures Matériel Fibre Optique Sous-Marin	120	20070425	X			SITE CHD - Projet Cable Sous-Martin								61 890							
C13	CHD0146	Fournitures Matériel Fibre Optique Sous-Marin	120	20070425	X			SITE CHD - Projet Cable Sous-Martin								6 000							
C13	CHD0037	Fournitures Matériel Fibre Optique Sous-Marin	120	20070425	X			SITE CHD - Projet Cable Sous-Martin								2 000							
C18	CHD0327	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	180	20070420	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique														73	
C18	CHD0328	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	180	20070420	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique				4 800	49 200									20	
C18	CHD0046	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	180	20080101	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique														26	
C18	CHD0048	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	180	20080122	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique			4 800		19 200	28 800								89	
C18	CHD0061	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	180	20080122	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique						27 600									
C18	CHD0067	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	180	20080101	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique				4 800		7 200								44	
C18	CHD0089	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	180	20090101	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique			3 000		13 700									90	
C18	CHD0094	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	180	20080122	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique														5	
C18	CHD0120	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	180	20080122	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique			11 200		29 600	13 200									
C18	CHD0152	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	180	20080122	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique						34 300						80			
C18	CHD0176	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	180	20080122	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique	16 000				50 900									45	
C18	CHD0200	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	180	20080122	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique														199	
C18	CHD0216	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	180	20080122	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique	13 500			3 000	66 600	2 100								95	
C18	CHD0265	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	180	20090101	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique			5 000		2 300				19					5	
C18	CHD0276	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	180	20090101	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique	2 500		8 000	28 600	32 500									22	
C18	CHD0284	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	180	20090101	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique					7 500									91	
C18	CHD0386	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20100101	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique									40						
C18	CHD0389	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20100101	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique									10						
C18	CHD0391	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20100101	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique						22 000								42	
C18	CHD0394	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20100101	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique									10	300					
C18	8409052	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20100101	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique	2 700														Incluant 14 socles armoires NRAZO (Autres biens de retour)
C18	8409057	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20110101	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique					16 000										Incluant 2 socles armoires NRAZO (Autres biens de retour)
C18	8518433	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20100430	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique														20	
C18	8518436	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20100131	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique	4 000				19 000									10	
C18	8520032	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20100531	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique	9 300	26 400			7 300			15							
C18	8549136	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20100630	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique	4 000	16 800								900					
C18	8617430	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20100731	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique		3 100		4 770											
C18	8669504	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20110101	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique	4 200														
C18	8876712	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	164	20120101	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique						11 500									
C18	8954381	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	164	20111207	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique									100					7	
C18	8973100	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	164	20120313	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique									12			20		5	
C18	9027562	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	162	20120222	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique	5 500													20	
C18	9056948	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	158	20120630	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique															
C13	10594343	Fournitures Matériel Fibre Optique Sous-Marin	120	20140101	X			SITE CHD - Projet Cable Sous-Martin															1
C18	10766101	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	136	20140613	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique							86 059								
C18	10802606	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	135	20140629	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique														39	
C18	10801975	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	135	20140910	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique														50	
C18	10801974	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	135	20140902	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique														50	
C18	10793834	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	135	20140711	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique														34	
C18	10793835	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	135	20140711	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique														46	
C18	10927532	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	120	20150408	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique ?	2 000														
C18	11196775	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	117	20160101	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique Bonifacio	1 543														
C18	11196776	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	117	20160101	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique V240	270														
C18	11196770	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	117	20160101	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique IFSI mez	870														
C18	11196771	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	117	20160101	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique Calvi	905														
C18	11196772	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	117	20160101	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique Bastia	1 140														
C18	11196773	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	117	20160101	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique Corte	1 285														
C18	11196774	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	117	20160101	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique Tattone	570														
C18	11266747	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20160930	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique erbajolo	2 050													1	
C18	15000466	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20170430	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique castelluccio	2 940														
C18	15002657	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20171219	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique Sartène		2 581												1	
C18	15004117	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20180418	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique Ajaccio														1	
C18	15005673	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20180731	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique Cala Verde	393													1	
C18	15005733	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20181031	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique Luri	60														
C18	15004116	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20180331	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique CHD20601					150										
C18	15005209	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20180630	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique Sartène	520													1	
C18	15014908	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20191204	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique Porticciolo	8 600														
C18	15014908	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20191204	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique Casagione	7 300														
C18	15014908	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20191204	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique Baca	5 800														
C18	15014908	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20191204	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique Monaccia d'Aullene	12 920														
C18	15014908	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20191204	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique Casevecchie	9 480														
C18	15014908	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20191204	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique Lycée Agr. Sartène	3 020														
C18	15012719	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20191127	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique Isolaccio Di F.	1 300	2 200													
C18	15012725	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20191219	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique Quenza	6 200														4
C18	15009413	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20191015	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique Filitosa	1 485	4 400												1	
C18	15012722	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20191127	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique Ampaza	3 760														3
C18	15007263	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20190424	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique Campus Mariani	120														
C18	15012728	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20191129	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique Stiliccone	4 100	330	3 700											5	
C18	15007271	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20190611	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique San Giuliano	1 600														
RIPNZO	15016423	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20200101	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique Prunelli di Fiumorbo	7 700													5	
C18	15012735	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20191118	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique Vaccaja			6 600												
C18	15012741	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20191210	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique Ocana				5 000										3	
RIPNZO	15016431	Fournitures Matériel Fibre Optique Terrestre	240	20200101	X			SITE CHD - Projet Fibre Optique Serra Di Ferro	650	2 650													



Code Projet	Numéro Immobilisation	Description immo	Durée de vie	Date mise en service	Biens de retour	Biens de reprise	Libellé site	Baies Routeurs 7606	Baies Routeurs 7613	Routeurs ALCATEL 7750	Routeurs ALCATEL 7750 SR7	Routeurs ALCATEL LUCENT NOKIA 7750 SR 12	Routeurs ALCATEL Inst. Form.	Baies ALCATEL 7750	Baies 800X800	Cordons Modem	Lot de Maintenance ALCATEL 7750	Kit Extention Baies ATRICA	MODEM	Modules Optiques	Modules XFP-SFP MDA IOM-IMM	DISJONCTEURS 80A	
C15	CHD0035	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	60	20071026	X		BAIE ALCATEL 7750 SR7 CHASSIS 1								4								
C15	CHD0052	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	60	20071026	X		COFFRET MODEM PRO RTC 2885P-FTVF-00 - CP15 - CXR ANDERSON - MARSEILLE													1			
C15	CHD0050	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	60	20071026	X		COFFRET MODEM PRO RTC 2885P-FTVF-00 - CP15 - CXR ANDERSON - AJACCIO, MONTESORO, CORTE													3			
C15	CHD0053	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	60	20071026	X		2 BAIE ROUTEUR CISCO 7606 + 2 KIT EXTENS° BAIE ATRICA	2												2			
C15	CHD0110	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	60	20080101	X		BAIES ROUTEUR 7613 - Ajaccio Folelli Ponte Leccia Porto vecchio Propriano Ghisonaccia			5													
C15	CHD0135	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	60	20071026	X		ROUTEUR ALCATEL LUCENT - SITE ST MAURONT				1												
C15	CHD0136	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	60	20071026	X		LOT DE MAINTENANCE SITE ST MAURON - ROUTEUR ALCATEL LUCENT										5						
C15	CHD0168	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	60	20071026	X		ROUTEUR ALCATEL LUCENT - SITE ST MAURONT				1												
C15	CHD0205	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	60	20080101	X		MODEM PRO - CXR - MARSEILLE														2		
C15	CHD0206	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	60	20080101	X		MODEM RTC - CXR - Calvi, Folelli, Porto-Vecchio, Propriano, Ghisonaccia, 1 de secours.														7		
C15	CHD0261	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	60	20080101	X		FNITURES DE MAT CXR MODEM MARSEILLE														1		
C15	8973100	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	164	20120313	X		DISJONCTEURS URS 80A																20
C15	9088428	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	162	20120307	X		CORDONS MODEM										10						
C15	9093632	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	159	20120522	X		ROUTEUR ALCATEL CALVI				1												
C15	9093633	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	159	20120607	X		ROUTEUR ALCATEL LOT MAINTENANCE											1					
C15	9093634	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	159	20120607	X		ROUTEUR ALCATEL INSTALLATION FORMATION						1										
C15	9093635	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	161	20120405	X		ROUTEUR ALCATEL CORTE				1												
C15	9093636	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	160	20120426	X		ROUTEUR ALCATEL AJACCIO				1												
C15	9093637	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	159	20120525	X		ROUTEUR ALCATEL PONTE LECCIA				1												
C15	9093638	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	159	20120516	X		ROUTEUR ALCATEL BASTIA				1												
C15	9093639	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	161	20120328	X		ROUTEUR ALCATEL MARSEILLE 1				1												
C15	9093640	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	159	20120607	X		ROUTEUR ALCATEL FOLELLI				1												
C15	9093641	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	159	20120605	X		ROUTEUR ALCATEL GHISONACCIA				1												
C15	9093642	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	161	20120329	X		ROUTEUR ALCATEL MARSEILLE 2				1												
C15	9106275	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	160	20120430	X		ROUTEUR ALCATEL INSTALLATION ROUTEUR						1										
C15	9294132	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	160	20120531	X		ROUTEUR ALCATEL PORTO-VECCHIO				1												
C15	9294133	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	160	20120530	X		ROUTEUR ALCATEL PROPRIANO				1												
C15	9294134	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	160	20120516	X		MODULES OPTIQUES														20		
C15	10834730	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	60	20141024	X		MODULES OPTIQUES														28		54
C15	11110402	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	60	20151215	X		MODULES OPTIQUES														16		54
C15	11261252	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	60	20160630	X		MODULES OPTIQUES																47
C15	1500552	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	60	20170602	X		MODULES OPTIQUES																56
C15	15002940	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	60	20180504	X		MODULES OPTIQUES																2
C15	15005207	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	60	20181022	X		MODULES OPTIQUES																21
RIPROU	15008170	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	60	20190101	X		MODULES OPTIQUES																23
RIPROU	15008170	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	60	20190531	X		MODULES OPTIQUES																7
RIPROU	15008996	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	60	20191010	X		ROUTEUR ALCATEL NOKIA - SITE AJACCIO						1										
RIPROU	15008998	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	60	20191010	X		ROUTEUR ALCATEL NOKIA - SITE BASTIA						1										
RIPROU	15008997	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	60	20191010	X		ROUTEUR ALCATEL NOKIA INSTALLATION						2										
RIPROU	15006240	SITE CHD - EQUIPEMENTS ACTIFS	60	20190214	X		BAIES ALCATEL								2								2
								2	5	2	11	4	2	4	2	10	6	2	14	64	264		22

Code Projet	Numéro Immobilisation	Description immo	Durée de vie	Date mise en service	Libellé site	Socles NRAZO	Armoires NRAZO	Plaque Signalétiques NRAZO	Réencencheurs ELTEK	Réencencheurs SURTELEC	Batteries GNB	Divers SHELTERS
C19	8342784	ARMOIRES NRAZO	360	20100101	SITE CHD - NRAZO		10					
C19	8520030	ARMOIRES NRAZO	360	20100630	SITE CHD - NRAZO		11					
C19	8520029	ARMOIRES NRAZO	360	20100630	SITE CHD - NRAZO		11					
C19	8668434	ARMOIRES NRAZO	360	20100531	SITE CHD - NRAZO		15					
C19	8816929	ARMOIRES NRAZO	240	20110101	SITE CHD - NRAZO		4					
C19	8342782	SOCLES ARMOIRES NRAZO	360	20100101	SITE CHD - NRAZO	18						
C19	8409052	SOCLES ARMOIRES NRAZO	240	20100101	SITE CHD - NRAZO	14						
C19	8409057	SOCLES ARMOIRES NRAZO	240	20110101	SITE CHD - NRAZO	2						
C19	8518435	SOCLES ARMOIRES NRAZO	240	20100228	SITE CHD - NRAZO	18						
C19	8536601	PLAQUES SIGNALETIQUES NRAZO	240	20100429	SITE CHD - NRAZO			48				
C19	8536603	PLAQUES SIGNALETIQUES NRAZO	240	20100505	SITE CHD - NRAZO			4				
C17	CHD0103	SHELTER FOLLELI	120	20071107	SITE CHD - FOLELLI							
C17	CHD0181	SHELTER DE FOLELLI (SOLDE)	120	20071107	SITE CHD - FOLELLI							1
C17	CHD0170	SHELTER DE CASATORRA	120	20071107	SITE CHD - FOLELLI							
C17	CHD0172	SHELTER DE CASATORRA	120	20071107	SITE CHD - CASATORRA							1
C17	CHD0211	SHELTER DE CASATORRA	120	20071107	SITE CHD - CASATORRA							
C19	9204127	EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	120	20121121	SITE CHD - NRAZO				1			
C19	9204128	EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	120	20121121	SITE CHD - NRAZO				1			
C19	9228379	ARMOIRES NRAZO	240	20121130	SITE CHD - NRAZO		1					
C19	9223933	EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	120	20130131	SITE CHD - NRAZO					10		
C19	9224136	EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	120	20130331	SITE CHD - NRAZO				2			
C17	10704573	EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	120	20140217	SITE CHD - FOLELLI						16	
C17	10704575	EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	120	20140217	SITE CHD - CASATORRA						16	
C17	10766093	EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	120	20140101	SITE CHD - CASATORRA				1			
C17	10839595	EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	120	20141105	SITE CHD - CASATORRA							1
C19	1197675	EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	120	20160601	SITE CHD - NRAZO				4			
C19	11262928	EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	120	20160930	SITE CHD - NRAZO				2			
C19	11340561	EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	120	20170331	SITE CHD - NRAZO				4			
C19	15001555	EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	120	20170615	SITE CHD - NRAZO				4			
C19	15001556	EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	120	20171026	SITE CHD - FOLELLI							1
C19	15001554	EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	120	20171026	SITE CHD - FOLELLI							1
C19	15004115	EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	120	20180328	SITE CHD - NRAZO				4			
C19	15005208	EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	120	20180828	SITE CHD - NRAZO				4			
C19	15008363	EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	120	20190828	SITE CHD - NRAZO				4			
RIPNZO	15016500	EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	120	20200417	SITE CHD - NRAZO				4			
						52	52	52	35	10	32	5

CODE PROJET	
C01	IRU non subventionnable
C02	BIA Montesoro Folelli
C03	Propriano - Pianottoli
C04	Ile Rousse - Calvi
C05	Folelli - Aleria
C06	Aleria -Solenzara
C08	Ajaccio Lot 1
C07	Voies Ferrées
C09	Desserte NRA Cervione - Querciolo
C10	Pianottoli - Porto Vecchio
C11	Porto Vecchio - Solenzara
C12	Bonifacio - Porto Vecchio
C13	Projet Sous Marin
C14	Ajaccio Lot 2
C15	Equipements Actifs (Switch routeurs, Dslam)
C16	Wimax
C17	Bâtiments (Shelters ...)
C18	Fibre Optique
C19	NRA Zones d'Ombres
RIPNZO	NRA Zones d'Ombres
RIPROU	Routeurs (équipements actifs)
RIPDES	Désaturation du réseau